

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Gagne ton déménagement (le « Concours »)

de 9 h HAE le 15 Février à 8 h 59 HAE le 15 Mars (la « Durée du Concours »)

Libre entreposage (le « Commanditaire »)]

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis. Pour participer au Concours, il suffit de PARTAGER et COMMENTER la publication du concours du la page facebook de Libre entreposage à [/www.facebook.com/LibreEntreposageBeloeil](https://www.facebook.com/LibreEntreposageBeloeil) et de compléter le formulaire envoyé via la plateforme messenger au participant pendant la Durée du Concours. les participants devront remplir entièrement le formulaire messenger puis cliquer sur le bouton « Soumettre » (la « Participation »). Pour être valides, toutes les Participations doivent être reçues au plus tard le 15 Mars à 8 h 59, heure avancée de l'Est. Limite d'une Participation par personne pour la Durée du Concours, Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois au Concours ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification. Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de Libre entreposage et ne seront pas retournés aux participants.

4. DESCRIPTION DES PRIX

Le gagnant remportera un prix forfaitaire incluant ; un déménagement d'une valeur de maximum 1000\$, le choix du prestataire sera à la discrétion du commanditaire. Le gagnant remportera aussi l'accès à un mini entrepôt d'une dimension de 10 x 8,5 gratuitement pendant 6 mois, 200\$ de valeur marchande de boîte de déménagement ainsi que 3 pizzas larges le jour du déménagement. Le prix forfaitaire est d'une valeur d'environ 2000\$ tout compris. Les inclusions sont à la discrétion de Libre entreposage et pourrait changer sans préavis en cas de non disponibilité de certain article. Le gagnant devra réclamer et utiliser son prix avant le 1 Août 2019 pour être éligible.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Pour être déclaré gagnant, le participant tiré au sort devra, au préalable, répondre correctement à une question d'habileté mathématique.

5.2. Le gagnant doit signer un formulaire d'attestation et quittance attestant

son admissibilité au Concours, conformément aux conditions énoncées à la section 2 du présent règlement, et dans lequel il consent à ce que son nom, son image et/ou sa voix soit utilisé/soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et il dégage Libre entreposage et leurs affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les « Organismes du Concours ») de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de leur participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

5.3. Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée du prix sera annulée.

5.4. En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les Organismes du Concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à son/leur entière Discretion.

5.5. Le refus d'accepter un prix libère les Organismes du Concours de toute obligation envers le gagnant.

5.6. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.

5.7. Les Organismes du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter :

- i) les Participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent;
- v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours; vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; ou vii) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

5.8. Lorsque les règlements du concours permettent l'utilisation d'un média social tel Facebook ou Twitter pour y participer, les participants sont informés que le média social et chacun de ses responsables et agents n'assument aucune responsabilité quelle qu'elle soit en rapport avec la tenue du concours. Le traitement des informations personnelles et du Matériel fournis dans le cadre de la participation au Concours est sous la responsabilité exclusive de Libre entreposage. Toutefois, en participant via un média social, toutes les règles régissant l'utilisation de celui-ci trouvent application.

5.11. En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la Participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la Participation. Toutes les Participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure et la date de l'envoi d'une Participation dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par le serveur du Concours.

5.12. Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues. Libre entreposage se réserve le droit de disqualifier toutes les Participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours. Libre entreposage décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liés au Concours.

5.13. Libre entreposage se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou d'y mettre fin en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur **www.libreentreposage.com/gagnetondemenagement**

5.14. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Libre entreposage qui se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales et exécutoires.

5.15. Le règlement du Concours est disponible sur **www.libreentreposage.com/gagnetondemenagement**



10 Février 2019
Jérôme Baril
Propriétaire
Libre entreposage